

Fondation de dons particuliers

Il s'agit d'un moyen simple et efficace de soutenir les causes qui sont importantes pour vous.

Printemps 2014



Des aptitudes infinies pour les mathématiques

Entretien de Jo-Anne Ryan avec John Mighton, Ph.D., O.C., fondateur de JUMP Math

Jo-Anne Ryan : Qu'est-ce que JUMP Math?

John Mighton : JUMP Math est un programme de numératie primé qui a été créé pour améliorer le potentiel des enfants en encourageant l'amour des mathématiques chez les élèves et les enseignants. Notre méthode de la « découverte guidée » combine ce qu'il y a de mieux dans les approches traditionnelles et les approches plus récentes pour l'enseignement des mathématiques. Les élèves ont de nombreuses occasions de découvrir et d'explorer des concepts, mais l'enseignant donne suffisamment de directives, de rappels et d'exercices pratiques pour que pratiquement tous les élèves réussissent bien.

Des recherches montrent que, dès la garderie, les enfants commencent à se comparer entre eux et décident qui est bon et talentueux dans une matière donnée. Lorsqu'un enfant décide qu'il n'est pas talentueux en mathématiques, son cerveau cesse de fonctionner efficacement; il cesse de participer et d'être attentif, et il peut développer de l'anxiété ou des problèmes de comportement. Nous donnons de la formation aux enseignants afin de les aider à faire en sorte que tous les enfants se sentent aptes à réussir dès leur toute première journée à l'école. Les études que nous avons effectuées montrent que c'est possible.

Jo-Anne : Quelles sont les preuves du succès du programme?

John : Des chercheurs du Toronto's Hospital for Sick Children, de l'Ontario Institute for Studies in Education et de l'Université de Toronto ont effectué une étude aléatoire contrôlée qui conclut que les connaissances en mathématiques des enfants qui ont appris avec JUMP Math ont augmenté deux fois plus rapidement comparativement aux enfants



John Mighton, Ph.D., O.C. Photo: Chris Chapman

qui ont appris avec le programme de mathématique existant, l'un des plus utilisés au Canada. D'autres études dans un échantillon d'écoles différentes (écoles dans des quartiers défavorisés, écoles régulières, écoles privées) ont obtenu des résultats semblables dans des tests uniformes et provinciaux. Les chercheurs et les dirigeants d'écoles ont également noté des améliorations dans le comportement et la participation des élèves dans les classes utilisant le programme JUMP.

Jo-Anne Ryan : Pourquoi est-il si important que les enfants soient très bons en mathématiques?

John Mighton : La numératie est largement reconnue comme étant un des principaux facteurs de la compétitivité économique au 21^e siècle. Des recherches montrent que le rendement en mathématiques d'un enfant est un très solide indicateur de son rendement scolaire et, plus tard, de sa réussite sur le plan financier et dans la vie en général. Par exemple, une récente étude a montré que le rendement en mathématiques d'un enfant au primaire est un meilleur indicateur de son succès scolaire à long terme que ne l'est son rendement en lecture.

Dans ce numéro

Des aptitudes infinies pour les mathématiques.....	1-2
Où va l'argent?.....	3
Les femmes et la philanthropie au Canada.....	3
Questions d'impôt.....	3
Réflexions de Doris Chan.....	4

Des aptitudes infinies pour les mathématiques

Suite de la page 1

Des programmes pilotes de JUMP ont montré que, lorsque les élèves pensent qu'ils sont bons et aptes en mathématiques, ils ont tendance à penser qu'ils sont aptes dans toutes les matières; ils participent et coopèrent davantage et sont plus enthousiastes à l'égard de toutes les formes d'apprentissage.

De piètres compétences en mathématiques contribuent à des taux de décrochage élevés, à des possibilités limitées de réussite dans la vie, à un risque accru de comportements antisociaux et à des coûts économiques élevés. Le décrochage est le facteur qui exerce la plus forte influence négative sur le bien-être, la santé et le système carcéral canadien. Le Conseil canadien sur l'apprentissage estime que 55 % des adultes canadiens ne possèdent pas les compétences de base en numératie nécessaires pour répondre aux exigences de la vie quotidienne.



Photo : Peter Bregg

Jo-Anne Ryan : Comment nos Canadiens d'âge scolaire se comparent-ils avec ceux des autres pays en ce qui a trait aux compétences en mathématiques?

John Mighton : Le Canada s'est classé au 13^e rang dans l'étude de 2012 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), une baisse par rapport au 7^e rang obtenu par le Canada lors de la première étude PISA, en 2000.

Toutefois, le fait que nous avons de nombreux enseignants très compétents est encourageant. Nous avons donc bon espoir qu'en donnant à nos professeurs les bons outils, ils contribueront à assurer la réussite des élèves.

Jo-Anne Ryan : Vous dites que JUMP Math est une « entreprise sociale ». Qu'entendez-vous par là?

John Mighton : JUMP Math est un organisme de bienfaisance enregistré qui fonctionne comme une entreprise sociale. En plus de recevoir des subventions et des dons, nous tirons des revenus de la vente de matériel imprimé et numérique, et de la formation professionnelle d'enseignants. Les revenus provenant de ces sources sont réinvestis dans notre mission, notamment pour continuer de développer le programme et accroître le nombre d'élèves qui l'utilisent.



Photo : Peter Bregg

Au Forum mondial des entreprises sociales 2013, JUMP a reçu le Social EnterPrize Gold Award de la Trico Charitable Foundation, qui nous a reconnu comme l'une des plus entreprises sociales les plus marquantes du Canada.

Jo-Anne Ryan : Que pouvons-nous faire pour qu'un plus grand nombre d'écoles adoptent le programme JUMP Math? Si une école n'offre pas le programme, les parents peuvent-ils faire quelque chose pour aider leurs enfants en mathématiques?

John Mighton : Comme le Canada recule dans les classements internationaux, de nombreuses commissions scolaires sont maintenant disposées à essayer de nouvelles méthodes d'enseignement des mathématiques, dont JUMP Math.

Le programme JUMP Math est devenu un outil populaire auprès des parents qui veulent aider leurs enfants en mathématiques. Les parents peuvent commander notre matériel à partir de notre site [Web jumpmath.org](http://www.jumpmath.org), télécharger gratuitement du matériel et l'utiliser pour aider leurs enfants. Des parents communiquent fréquemment avec nous pour nous dire à quel point leurs enfants ont appris en utilisant notre matériel.

Jo-Anne Ryan : Comment pouvons-nous effectuer des dons pour soutenir l'expansion de JUMP Math au Canada?

John Mighton : L'une des façons par lesquelles les écoles peuvent avoir accès au programme JUMP Math est par l'entremise de son Fonds national du livre. Le fonds fournit des ressources complètes pour le programme et la formation professionnelle des enseignants aux écoles de quartiers défavorisés. L'an dernier, JUMP Math a reçu presque quatre fois plus de demandes que ce à quoi elle pouvait répondre et tout indique qu'il en sera de même cette année. Nous acceptons des demandes pour notre Fonds national du livre jusqu'au début d'avril et, après un examen complet des demandes, les montants accordés sont communiqués au début de mai. Des dons à notre programme ont des avantages immédiats.



Photo : Deborah Baic/The Globe and Mail

JUMP Math a aussi besoin du soutien de donateurs pour maintenir le rythme de son expansion au Canada et effectuer des investissements significatifs pour accroître sa pénétration au pays. JUMP Math vient de terminer l'élaboration d'un plan d'affaires pour accroître fortement son incidence et assurer l'autofinancement de son exploitation courante. Ce plan nécessite des investissements dans la promotion du programme, le service à la clientèle, l'établissement d'une communauté de pratique chez les enseignants, la commercialisation, la numérisation, les activités de base et le développement de produits.

Pour obtenir des renseignements sur les avantages attestés de JUMP Math, veuillez consulter la section *Research* du site www.jumpmath.org. Pour obtenir de l'information plus générale, veuillez communiquer avec Noreen McLean, au 416-596-7716, poste 228, ou à l'adresse noreen.mclean@jumpmath.org.

Où va l'argent?

Une discussion sur les coûts d'administration des organismes de bienfaisance.

De nombreux facteurs peuvent influencer sur les coûts d'administration, qui peuvent varier fortement selon la nature des activités de l'organisme.

Les coûts d'administration correspondent au coût réel du fonctionnement de l'organisme, qui peut difficilement exercer ses activités sans eux. Ces coûts couvrent :

- les éléments nécessaires à une bonne gestion, comme les systèmes financiers, les assurances, les technologies de l'information, les ressources humaines et les communications;
- des choses courantes essentielles, comme le loyer, l'électricité, le matériel informatique, les logiciels et les salaires;
- la transparence et la reddition de comptes par la production de rapports annuels et d'états financiers, les vérifications comptables, les évaluations de programme et la conformité aux lois applicables;
- le maintien d'un environnement sain pour les participants et les bénéficiaires, ce qui comprend la sélection des employés et des bénévoles qui donnent directement des services.

Sans ces investissements, il serait impossible de fournir des programmes et des services efficaces. Les coûts d'administration, pris isolément, ne sont pas un indicateur de l'efficacité d'un organisme de charité.

Ils devraient être transparents pour les donateurs, qui ne devraient pas hésiter à demander aux organismes d'expliquer les divers coûts associés à leur fonctionnement.

Questions d'impôt

La plupart des Canadiens ont maintenant déjà produit leurs déclarations de revenus pour 2013. Bien qu'il soit trop tard pour faire quoi que ce soit pour réduire l'impôt à payer de 2013, il n'est jamais trop tôt pour commencer à planifier pour 2014. Les dons de bienfaisance constituent une excellente façon de diminuer votre impôt à payer et de rediriger des fonds vers des causes qui vous tiennent à cœur. Voici des questions qui nous ont été posées récemment concernant les dons de bienfaisance et l'impôt, avec nos réponses :

Q : J'aimerais retirer une importante somme de mon FERR, nettement plus que le montant minimal, et la donner entièrement à un organisme de charité. Est-ce que l'économie d'impôt que ce don me permettra de réaliser contrebalancera l'impôt exigé sur le retrait du FERR? Est-il possible qu'aucun impôt ne soit retenu à la source sur le retrait du FERR?

R : En général, le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance contrebalancera l'impôt exigé sur le retrait du FERR; toutefois, le montant maximal des dons que vous pouvez demander pour une année donnée ne peut dépasser 75 % de votre revenu net. Vous devrez donc avoir d'autres revenus imposables pour pouvoir demander un crédit d'impôt pour la totalité du don.

Les retenues d'impôt à la source s'appliquent généralement sur la partie des retraits d'un FERR qui excèdent le montant de retrait minimal. La retenue d'impôt est d'environ 30 % pour un retrait ponctuel de plus de 15 000 \$. Toutefois, dans certains cas, il peut être possible d'éviter les retenues d'impôt en obtenant au préalable (avant le retrait) l'autorisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ou, d'une autre façon, si un contribuable

Les femmes et la philanthropie au Canada



Photo : www.thinkstock.com

Depuis quelques années, Gestion de patrimoine TD effectue des études sur les attitudes et les attentes des investisseuses canadiennes. Nous examinerons maintenant comment les Canadiennes aident les 86 000 organismes de bienfaisance du Canada, en effectuant à la fois des analyses qualitatives et quantitatives. Nous recourrons notamment à des groupes de discussion composés de 10 à 12 femmes qui ont fait preuve de leur engagement à l'égard d'organismes de bienfaisance locaux, nationaux et mondiaux en donnant de l'argent et de leur temps, partout au pays.

Cette étude est la première du genre au Canada et débouchera sur la publication d'un document d'information sur les femmes et la philanthropie au Canada. La TD s'est associée à Investor Economics pour ce projet. Nous présenterons certaines des principales conclusions de l'étude dans le numéro d'automne 2014 du présent bulletin. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec joanne.ryan@td.com.

prévoit n'avoir aucun impôt payer pour l'année d'imposition, le retrait du FERR peut ne pas faire l'objet de retenues d'impôt, si le client remplit le formulaire TD1 *Déclaration des crédits d'impôt personnels*, en certifiant que le total des crédits d'impôt auxquels il est admissible excédera son revenu imposable pour l'année. (<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgrstrd/wthhldng-fra.html>)



Photo : www.istockphoto.com

Q : Je sais que l'un ou l'autre des conjoints peut demander le crédit pour les dons de bienfaisance dans sa déclaration de revenus, peu importe qui a fait le don. Est-ce le cas si les actions données étaient détenues dans le compte de courtage de mon mari?

R : L'ARC permet que le crédit d'impôt à l'égard des dons effectués par un époux ou un conjoint de fait soit partagé entre les deux dans la proportion qu'ils veulent, peu importe qui a fait le don. Cela comprend les actions d'un compte de courtage données à un organisme de bienfaisance ou à un autre donataire admissible.

Réflexions de Doris Chan

La très active Doris Chan, administratrice, Fondation de dons particuliers, et vice-présidente et gestionnaire de portefeuille principale, Gestion de portefeuille, Gestion de patrimoine TD, est également administratrice de la McMichael Gallery Canadian Art Foundation et de nombreux autres organismes de bienfaisance. Elle est également une mère qui est résolue à inculquer à ses enfants le sens des responsabilités sociales. Elle nous fait part ici de ses opinions et de celles de sa famille sur les dons.

Il est important pour ma famille et moi de redonner à la société en effectuant du bénévolat et des dons. Mon grand-père, qui est maintenant décédé, était un philanthrope qui habitait à New York. Lorsque nous étions enfants, ma sœur et moi passions tous nos étés chez nos grands-parents à New York. Je pense que mon altruisme vient de ces nombreux étés où j'ai vu mon grand-père faire toutes ses activités caritatives qui le rendaient heureux. En effectuant mes propres activités caritatives, j'ai appris que de donner à autrui peut nous faire autant de bien, sinon plus, que de recevoir.

Je me demande parfois si l'instinct de donner est inscrit dans mon code génétique ou si je l'ai acquis en observant mon grand-père. Tout comme je le voyais donner de son temps et de l'argent à des causes importantes à ses yeux et que j'ai appris que ces activités lui procuraient un grand bien-être, mes enfants voient maintenant leur mère, qui a un travail qui l'occupe beaucoup, donner du temps comme bénévole et faire des dons à des causes qui sont importantes pour elle.

Mes enfants vont à un camp formidable : le Camp Manitou. Toute l'année, le camp mène un programme appelé « Manitou Cares », auquel les enfants peuvent participer en travaillant à la banque alimentaire, en recueillant des chaussures qui seront envoyées à des pays du tiers monde, en préparant des boîtes de cadeaux destinées à des refuges pour femmes, etc.



Mes enfants et moi avons parlé du fait que nous sommes privilégiés de vivre dans une ville où nous pouvons profiter d'autant d'institutions culturelles. Nous savons que les budgets gouvernementaux sont serrés. C'est donc à chacun de nous d'agir et de donner ce que nous pouvons à la communauté artistique et culturelle de cette ville.

J'aimerais recevoir autant de cadeaux que mon voisin, mais je n'ai besoin de rien au fond, mon mari non plus,

c'est du moins ce que je lui dis! À un récent anniversaire de mariage, mes enfants et moi avons décidé de prendre un engagement de dons de quatre ans en son nom à la campagne de financement du Festival international du film de Toronto (FIFT), qui recueille de l'argent pour aider à construire son salon sur un toit.

Lorsque des dirigeants d'entreprise admireront notre ville remarquable à partir du nouveau salon sur le toit de l'édifice du FIFT, ils pourront remercier Doris et ses enfants pour leur contribution au financement de ce site fabuleux. Leur contribution sera un cadeau vraiment durable. Merci beaucoup à Doris pour nous avoir fait part de ce qu'elle pense de l'importance de soutenir des causes caritatives et des incidences que le fait de donner a sur elle et sa famille.



Photo : © Greg Pacek

N'hésitez pas à me faire part de vos questions et de vos commentaires.

Veuillez les adresser à joanne.ryan@td.com ou appeler au **1-866-866-5166** ou au **416-308-6735**.

Jo-Anne Ryan, vice-présidente, Philanthropie, Services-conseils de Gestion de patrimoine, et directrice générale, Fondation de dons particuliers

www.tdwaterhouse.ca/fr/donsparticuliers



Les renseignements aux présentes sont en date du 30 avril 2014 et ont été fournis par Gestion de patrimoine à des fins d'information seulement. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de patrimoine TD, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis.

Tous les produits et services de tiers mentionnés ou annoncés dans le présent bulletin sont fournis par la société ou l'organisme dont il est fait mention. Bien que ces produits et services puissent s'avérer des outils précieux pour l'investisseur indépendant, Gestion de patrimoine TD ne recommande aucun de ces produits et services en particulier. Ce n'est que par souci de commodité pour ses clients que Gestion de patrimoine TD met à leur disposition les produits et services de sources externes mentionnés. Gestion de patrimoine TD ne sera tenue responsable d'aucune réclamation, perte ou dommage découlant de leur achat ou utilisation.

Les services de Fondation de dons particuliers, une société de bienfaisance indépendante sans but lucratif, sont offerts en collaboration avec gestion de patrimoine TD. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.